



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le 03/04/2025
ID : 095-219506128-20250324-DEL08032025-BF

N° 08.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice GEBAUER, Maire,

Date de convocation :
12 mars 2025

Etaient présents :

Date d'affichage :
12 mars 2025

Monsieur ROMERO, Madame DE OLIVEIRA, Monsieur KOVAC, Madame RODRIGUES,
Monsieur CHARPENTIER, Madame CABRERA,

Madame LE MILLOUR, Madame DA CRUZ, Madame JAKIC, Conseillers Municipaux délégués

Nombre de
conseillers :

Monsieur JANIVEL, Monsieur INDIANA, Madame THEMIOT, Monsieur SAINTE BEUVE,
Madame TOURBEZ, Monsieur LUNAZZI, Monsieur PEIRE, Conseillers Municipaux

♦ En exercice : 26

Formant la majorité des membres en exercice

♦ Présents : 17

♦ Votants : 25

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur CHOCHOIS a donné pouvoir à Monsieur INDIANA
Madame DOS RAMOS a donné pouvoir à Madame DE OLIVEIRA
Madame AMBERT a donné pouvoir à Madame JAKIC
Madame MATHURINA a donné pouvoir à Monsieur JANIVEL
Monsieur ESNEE a donné pouvoir à Monsieur LE MAIRE
Madame MARCHANDISE a donné pouvoir à Monsieur ROMERO
Madame TESSON a donné pouvoir à Monsieur SAINTE BEUVE
Madame GALTIE a donné pouvoir à Monsieur PEIRE

Absente excusée :

Madame HAFED

Secrétaires de séance :

Madame LE MILLOUR et Monsieur LUNAZZI

Compte administratif - Budget commune - Exercice 2024

RAPPORTEUR : Madame Sonia DE OLIVEIRA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12,

CONSIDERANT l'exposé des conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2024,

Monsieur **LE MAIRE** ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur **SAINTE BEUVE**, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le 3/04/2025



ID : 095-219506128-20250324-DEL08032025-BF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **24 voix « POUR »** et **1 « ABSTENTION »** : Monsieur ROMERO

⇒ **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	6 464 837, 30 €	7 103 540, 50 €
Recettes	6 472 043, 98 €	8 091 064, 27 €
Excédent	7 206, 68 €	987 523, 77 €

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 30 mars 2025*



Le Maire

Patrice GEBAUER

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise,
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*